

Direction Générale des Services
N/Réf: JPB/VB/SDS
Le 12 mai 2020

Madame et Chère Collègue,
Monsieur et Cher Collègue,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la réunion du Conseil municipal se tiendra en Mairie, salle du Conseil municipal le :

LUNDI 18 MAI 2020 à 19h

Dans un contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19, une organisation spécifique permettant d'assurer la sécurité sanitaire des élus doit être mise en place.

A ce titre et conformément, notamment à l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales, cette réunion pourra se tenir en présentiel et par visioconférence.

Aussi, il vous est exceptionnellement demandé de confirmer et préciser les conditions de votre participation par courriel avant vendredi 15 mai 2020 15h à l'adresse suivante : daq1.conseil-municipal@mairie-gonesse.fr

Par retour, les modalités techniques et les éléments de connexion vous seront communiqués.

Pour votre bonne information, je vous précise d'ores et déjà quelques mesures particulières :

- Dans ces circonstances et avec les dispositions sanitaires qui s'imposent, la salle du Conseil municipal ne peut accueillir qu'un nombre limité de participants et donc exclusivement les élus et le personnel administratif affecté au déroulement du Conseil municipal.
- Le quorum est ramené au tiers des membres en exercice et il est apprécié en fonction des membres présents et représentés. Les Conseillers municipaux participant à distance sont inclus dans le quorum.
- Chaque conseiller municipal peut être porteur de deux pouvoirs.
- Les Commissions règlementaires n'ayant pas été saisies des affaires qui leur sont au préalable, habituellement soumises, l'ensemble des questions sera soumis à débat.
- Les votes réalisés à distance ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public à l'appel nominal.
- Enfin, pour satisfaire le caractère public de la réunion les débats seront accessibles aux habitants depuis le site internet de la Ville.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

.../...

L'ordre du jour sera le suivant :

- Réunion du Conseil municipal en visioconférence : modalités techniques.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

- Approbation du procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 10 février 2020.

FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

- Vote du Budget Primitif 2020 - Budget Principal.
- Vote du Budget Primitif 2020 - Budget Lotissement des Jasmins.
- Vote des taux d'imposition relatifs à la fiscalité directe locale pour l'année 2020.
- Octroi de la garantie communale à certains créanciers de l'Agence France Locale Année 2020.
- Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS, à la Caisse des Ecoles et à la Régie du Cinéma Jacques Prévert - Année 2020.
- Maintenance et entretien des équipements de sécurité - Signature des marchés.

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

PERSONNEL - SERVICE PUBLIC COMMUNAL ET POLITIQUE DE LA VILLE

- Création d'une vacation d'accompagnement et de soutien scolaire.
- Approbation et signature de la convention pluriannuelle intercommunale du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et du projet de renouvellement urbain d'intérêt régional de la Fauconnière à Gonesse.
- Approbation et signature d'une convention avec l'A.P.C.G. et attribution d'une subvention pour l'année 2020.

RAPPORTEUR : Madame GRIS

SPORTS

- Approbation et signature avec la société GAÏA Concept Gonesse d'un protocole transactionnel pour le règlement de l'indemnité correspondant à la valeur nette comptable des biens non-amortis dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du Golf de Gonesse, signé pour la période 2011-2019.
- Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la piscine et du gymnase Raoul Vaux – Signature du marché.

- Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations sportives pour l'année 2020 et versement du solde de l'acompte déjà versé en 2020.

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

PREVENTION - SECURITE

- Attribution de l'aide à l'installation d'un système d'alarme anti-intrusion.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

EDUCATION ET RYTHMES SCOLAIRES

- Approbation et signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour la prise en charge du transport pour la pratique de la natation scolaire - Année scolaire 2019-2020.

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

JEUNESSE – POPULATION ET CITOYENNETÉ ET CENTRES SOCIOCULTURELS

- Attribution des subventions aux associations d'anciens combattants - Année 2020.
- Renouvellement de l'adhésion de la ville de Gonesse à l'association AFMD (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation).
- Ateliers sociolinguistiques ALPHA, apprentissage du français – Demande de subvention au Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré (ITi).

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

VOIRIE – DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENT

- Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO).

RAPPORTEUR : Monsieur BOISSY

LOGEMENT ET URBANISME

- ZAC du Parc des Tulipes Sud – avis sur suppression de la ZAC.
- Redéfinition des modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

- Acquisition de la parcelle cadastrée ZH 207, située au lieudit La Fosse aux Larrons - Site de la Patte d'Oie de Gonesse, appartenant aux consorts SILIE - AIGNAN.

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

DEVELOPPEMENT DURABLE – ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Attribution d'une subvention pour l'année 2020 à l'Association de Défense du Val d'Oise Contre les Nuisances Aériennes (ADVOCNAR).
- Adhésion 2020 à Bruitparif.

RAPPORTEUR : Monsieur NDALA

ESPACES VERTS – PROPRETÉ ET CIMETIERE

- Taille, abattage, essouchage des arbres sur la Ville de Gonesse – Approbation et signature d'un avenant n°1.
- Approbation et signature du renouvellement de la convention relative à la lutte anti graffitis avec la société I3F – square des Sports à la Fauconnière.

RAPPORTEUR : Monsieur DUBOIS

- Décisions prises par Monsieur le Maire.

Comptant sur votre participation et votre collaboration,

Je vous prie de croire, Madame et Chère Collègue, Monsieur et Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY